

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 2022, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 883-21

« imposant les taxes et les compensations pour l'année 2022 »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en prenant rendez-vous avec le Service du greffe.

Donné à Sainte-Catherine, ce 26 janvier 2022



Me Pascalie Tanguay,
Directrice des services juridiques et greffière